

Le rôle des universités dans le Plan de soutien à la relance

Les propositions de la CPU

Conférence des présidents d'université
3 juin 2020



cpu

CONFÉRENCE
DES PRÉSIDENTS
D'UNIVERSITÉ

ÉDITO



Dans la crise sans précédent que connaît notre pays, les universités se sont toutes fortement mobilisées pour répondre à l'urgence sanitaire et s'engagent aujourd'hui à préparer l'après-crise.

Dès le début de l'épidémie Covid-19, tout le personnel hospitalo-universitaire ainsi que l'ensemble des composantes santé des universités ont su mobiliser leur capacité de recherche et d'innovation au sein des CHU et apporter leur concours au système de soin. L'ensemble des universités s'est investi dans le soutien qu'il pouvait apporter aux soignants et toute la recherche française mobilisée en leur sein, des sciences du vivant aux sciences humaines et sociales, a œuvré pour contenir l'expansion du virus, mettre en place rapidement des essais thérapeutiques, contribuer à la découverte d'un vaccin ou évaluer l'impact social et économique de cette crise. Les universités ont démontré leur réactivité en assurant la continuité pédagogique et la formation des étudiants, nationaux ou étrangers en mobilité, en formation initiale ou en formation continue ; les services de santé ont également su accompagner les étudiants en collaboration avec les CROUS et contribuer à endiguer l'épidémie dans cette partie de la population. L'ancrage territorial et l'autonomie des universités leur ont permis d'être réactives et proches des préoccupations de nos personnels et étudiants. Atout majeur de résilience, cela invite à repenser l'organisation des échanges et la coordination avec les collectivités territoriales et les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Avec la mise en place progressive du déconfinement, le moment est venu de travailler à la relance de l'économie et de l'emploi pour construire l'avenir. Les orientations que le gouvernement a commencé à tracer doivent être consolidées et amplifiées et doivent s'inscrire dans la durée afin d'exprimer une véritable ambition.

Gilles Roussel
Président de la Conférence des présidents d'université

Le diplôme, un rempart contre le chômage

La situation économique du pays est particulièrement critique, avec une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de 22,6% en avril et une baisse du PIB estimée à 20% au second semestre (INSEE). Les universités sont prêtes à mobiliser leur capacité de formation initiale ou continue pour que toutes celles et tous ceux qui sont en attente d'emploi puissent s'insérer dans des conditions correspondant à leurs compétences, qu'il s'agisse de première insertion ou de retour à l'emploi. Il faut pour cela que des dispositions soient prises sans attendre de façon à **accompagner les jeunes diplômés dans leur transition vers l'emploi**, notamment les plus défavorisés d'entre eux qui ont connu la précarité durant les semaines écoulées. Il faut aussi faire en sorte que les entreprises accueillant des stagiaires soient soutenues afin que les stages interrompus durant le confinement puissent reprendre et aller à leur terme.

L'apprentissage requiert aussi une vigilance particulière. La Conférence des présidents d'université a déjà eu l'opportunité de souligner à plusieurs reprises la part occupée par **l'apprentissage dans l'enseignement supérieur**, particulièrement dans les universités où le statut d'apprenti concerne jusqu'au quart des effectifs. Les difficultés que connaissent les entreprises ne doivent pas compromettre ces acquis ; elles ne doivent pas être contraintes à des arbitrages dont l'apprentissage, qui a fait la démonstration de son utilité sociale et de son efficacité économique, pourrait être victime.

L'insertion professionnelle des jeunes diplômés, mission fondamentale des universités, fait partie de nos préoccupations majeures au regard de l'impact économique

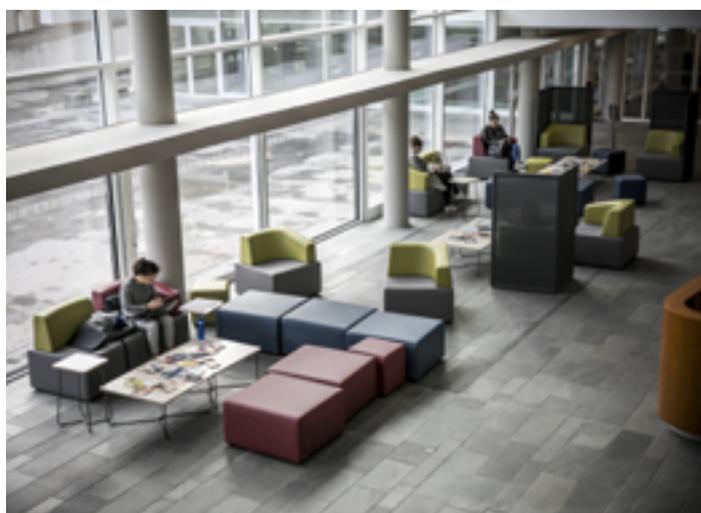
sans précédent de la crise sanitaire actuelle.

Nous sommes également très inquiets de la situation pour nos étudiants engagés dans un projet entrepreneurial et de l'incertitude grandissante dans laquelle ils se trouvent.

Le Président de la République a souligné que le traitement durable de la crise requerrait un changement de paradigme dans l'approche des questions économiques, donc de la formation et de l'emploi. Les universités sont à même, par leur adossement à la recherche, par la professionnalisation de leurs formations, en sont convaincues. Elles sont déterminées à en être les premiers acteurs pour répondre à la demande socio-économique et à soutenir véritablement les politiques territoriales de développement économique.

Les universités, leviers de la relance économique

Les universités sont prêtes à être les leviers de la reprise dans des secteurs sinistrés. Elles le revendiquent particulièrement pour le BTP dans le cadre du plan de relance établi par le comité stratégique de filière « industries pour la construction » tourné vers l'investissement durable et responsable.



© Conférence des présidents d'université – Université de Lorraine

Le patrimoine universitaire représente en effet 18,6 millions de m², dont le tiers requiert d'importants travaux de réhabilitation pour lesquels le modèle traditionnel d'investissement et de financement ne répond plus aux critères d'une mobilisation efficiente des ressources. La mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI) implique d'anticiper et d'arbitrer entre différentes sources de financements (autofinancement, subventions d'investissement, produits de cession, prélèvement sur le fonds de roulement).

Ce changement de paradigme doit être exploré à partir d'une approche volontariste exploitant tous les leviers de la rénovation. Les simulations d'ores et déjà effectuées à partir d'un échantillon d'universités expérimentales démontrent que **les clés de la rénovation des campus sont multiples** : réduction de charges induites par le patrimoine et les activités qui s'y déploient, capacité à générer des nouvelles ressources. Il est possible en moins de trois mois de lancer un programme ambitieux de rénovation globale à l'échelle de dix universités, représentant 500 000 m² qui seront les vecteurs d'un déploiement généralisé sur trois ans, mobilisant des financements innovants de type fonds d'amorçage associés à des fonds de garantie. Les résultats des initiatives fondées sur cette approche permettront de stabiliser un modèle économique soutenable et vertueux pour l'ensemble des acteurs des territoires. En tant qu'acteur urbain, les universités et les établissements membres de la CPU peuvent répondre :

- aux défis de la transition écologique et numérique à relever dans les territoires ;
- aux besoins de mutualisations d'équipements et des services aux populations avec les collectivités, mais aussi en partenariat avec le monde socio-économique ;
- aux objectifs de montée en compétences des entreprises et

d'accompagnement des transitions économiques ;

- à la transformation des campus en territoires d'innovation, démonstrateurs de solutions pour tous les innovateurs, entrepreneurs au service de l'attractivité du territoire.

Les universités peuvent être aussi des leviers de la relance économique si l'Etat mise sur l'investissement dans les formations de l'enseignement supérieur, sur la recherche et



© Conférence des présidents d'université – Université de Strasbourg

sur les besoins en infrastructure.

Les établissements d'enseignement supérieur en ont besoin pour accueillir les étudiants, leur proposer une orientation adaptée à leurs besoins, les former aux emplois de demain, leur offrir toutes les opportunités pour une insertion professionnelle durable, d'autant que le contexte sanitaire aura des conséquences économiques de long terme et va accélérer une transformation des métiers déjà engagée. De son côté, la formation va devenir de plus en plus hybride (mélange de présentiel et de distanciel), et cette mutation ne pourra se résumer au déploiement de cours à distance. **C'est l'ensemble des modalités d'apprentissage et de transmission du savoir qui vont être repensées**, et les étudiants ont un rôle majeur à jouer aux côtés de leurs enseignants.

Cela concerne tous les publics d'apprenants, dont les apprentis et les stagiaires de formation continue, mais aussi les étudiants internationaux.

La crise a également révélé qu'il était indispensable de rénover les bâtiments, de créer des espaces numériques et de nouveaux lieux d'apprentissage ; Il faut donc modifier les configurations spatiales (infrastructures et équipement de recherche) pour répondre à de nouveaux enjeux de santé publique.

Hybrider une formation, c'est se doter d'installations informatiques pour absorber les flux et les connections, mais aussi de studios d'enregistrement et de matériel ad hoc, et de supports permettant la sauvegarde et la diffusion C'est recruter des informaticiens et des ingénieurs numériques et pédagogiques.

La formation initiale et continue des enseignants et des personnels doit, elle aussi, évoluer, non seulement pour transmettre des compétences numériques, mais aussi de gestion de crise, d'évaluation ou encore de gestion de projet à distance.



© Conférence des présidents d'université - Université de Haute-Alsace

Faisons de cette crise sanitaire une opportunité réelle d'accélération des transitions numériques, professionnelles et écologiques.

Le plan de relance national doit en outre s'articuler avec le plan de relance européen là où la plus-value sera manifeste, notamment :

- Le nouvel dispositif européen en faveur de la santé (EU4Health initiative)

- L'accompagnement de certains secteurs industriels vers la réorientation des capacités productives de vaccin, d'équipement de protection individuelle et de matériel pharmaceutique (« refocusing »)

- contribuer à la transformation des compétences, notamment liées à la transition écologique et à la transition numérique: l'emploi vert

- La rénovation énergétique des campus universitaires visant la création de compétences nouvelles et d'emplois via le secteur du BTP

- Le renforcement de la souveraineté européenne en matière de cybersécurité via le développement de PME

- les investissements transfrontaliers afin de contribuer au renforcement et au développement de chaînes de valeur stratégiques européennes : la France est un pays avec beaucoup de frontières et les universités peuvent jouer un rôle dans cette action.

Mesures d'urgence en soutien à l'emploi, à la formation et à l'apprentissage à prendre dès le prochain « collectif budgétaire »

Depuis la loi LRU, les universités ont su tisser des relations étroites avec leur bassin territorial et notamment les entreprises. Plus que jamais, les universités sont des acteurs territoriaux de premier plan, souvent l'un des premiers employeurs du territoire. Si les universités ont tenu tout leur rôle face à la crise, la crise économique et sociale doit aussi renforcer les liens longuement construits entre l'institution universitaire et le tissu économique local. La CPU propose des mesures pour relancer l'apprentissage, aider à l'insertion professionnelle et accompagner la transition des qualifications en assurant une souveraineté éducative.

1. Favoriser l'apprentissage, chemin vers l'emploi en cas de crise

Au cœur de la relation entre l'université et le monde du travail se trouve la question de l'insertion professionnelle qui est l'une des missions du monde universitaire. L'apprentissage comme l'alternance dans l'enseignement supérieur risquent de souffrir fortement de la situation à venir. Comment accompagner les étudiants sans stages ? Comment accueillir des apprentis à l'université sans contrats avec les entreprises ? Peut-être faut-il revenir sur certains aspects de la loi « avenir professionnel », notamment s'agissant de la durée d'accueil des apprentis dans les centres de formation sans contrats. Idem, garantir le niveau du coût-contrat est de nature à garantir le maintien des relations longuement construites entre les universités et les entreprises, elle est également de nature à dynamiser l'apprentissage dans la période difficile qui s'ouvre.

Parmi les mesures à envisager :

- Prolonger de 3 à 9 mois les entrées préalables en formation en accordant aux alternants une rémunération au titre de stagiaire de la formation ;
- Couvrir l'intégralité du coût de l'apprenti en première année, quels que soient la taille et le statut de l'employeur, et le niveau de formation de l'apprenti pour les secteurs les plus touchés par la crise économique : hôtellerie-restauration, tourisme, services tertiaires, culture et événementiel ;
- Simplifier la mobilisation des aides aux apprentis (premiers équipements et aides repas/hébergement), par des forfaits aux apprentis, souples dans leur usage ;
- Développer massivement l'apprentissage dans le secteur public, notamment les fonctions publiques territoriales

2. Mettre en place un plan pour la formation et la transition des métiers

La crise que nous vivons demandera plus que jamais un sursaut en matière de formation tout au long de la vie. Les universités, parce que c'est leur vocation première et, parce qu'elles ont su construire la relation avec les entreprises, doivent pouvoir jouer tout leur rôle dans cette démarche.

L'université forme aux métiers d'aujourd'hui, dont de nombreux d'entre eux qui sont en tension, et également au travers des laboratoires de recherche, aux métiers de demain en formation initiale, par apprentissage et continue. La formation est le premier levier de lutte contre le chômage et de relance économique : elle est donc un véritable investissement. Elle est aussi une des clés de la souveraineté industrielle de la France et de son influence internationale.

Le PIC – plan d'investissement dans les compétences – pourrait être mobilisé à cette fin pour des formations ancrées dans les secteurs les plus en pointe de la relance économique et cela, dès le 1er cycle universitaire. Elargir au post-bac l'aide unique pour les PME, investir dans les compétences, accompagner les salariés, les entreprises, mais aussi les organismes de formation sont les défis de la période à venir.

Notre pays va avoir besoin de formations nouvelles pour répondre aux enjeux numériques et écologiques que cette crise a soulignés.

- **La CPU propose de construire un plan pour la formation et la transition des métiers.** Elargi à tous les actifs en faveur des entreprises, il pourrait s'inspirer du dispositif du crédit d'impôt formation qui aujourd'hui n'existe que pour les dirigeants d'entreprises. Ce plan pour la formation et la transition des métiers a pour objectif l'intégration de projets de formation par les entreprises à différents niveaux de leur stratégie de développement : cela peut prendre la forme de co-constructions de formations au sein des campus des métiers et des qualifications, de projets sur les territoires via les campus connectés et d'hybridation des formations, mais aussi d'une politique d'engagement des salariés dans des formations via le plan de formation interne ou plus largement d'investissements immobiliers et/ou d'équipements. Le dispositif pourra concerner en priorité les secteurs dont l'activité a été fortement impactée comme l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'événementiel, l'automobile, le médico-social, la propreté, la logistique, le commerce alimentaire, l'agriculture, le bâtiment. Il bénéficiera aux entreprises pour les dépenses engagées en faveur de la formation continue, dont les départs en formation, mais aussi au profit des étudiants en processus de création ou de reprise d'entreprise.

Ce dispositif de co-construction des formations, en lien avec les entreprises et les besoins de formation sur les territoires, comprendra : les actions de préparation à la vie professionnelle ; les actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés ; les actions de promotion professionnelle ; les actions de reconversion ; les actions volontaristes et adaptées à tous les profils, tout au long de la vie, de formation continue, en particulier dans les secteurs impactés et les secteurs en tension ; les actions simplifiées et élargies de validation des acquis de l'expérience ; les actions d'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprise. Ces formations pourront être proposées sous un format hybride de présentiel et distanciel afin de répondre à l'urgence et aux attentes des actifs et des employeurs. Elles pourront s'appuyer sur un recours renforcé au mécénat de compétences.

La formation est un investissement rentable et indispensable dans cette relance, car elle est le préalable à l'employabilité.

3. Accompagner les jeunes diplômés

S'agissant de l'insertion professionnelle, il est de notre devoir d'accompagner la génération qui s'apprête à entrer sur le marché du travail. Des dispositifs peuvent être pensés pour ces publics, avec des avantages fiscaux/sociaux pour les employeurs (on sait le faire pour les jeunes chercheurs avec le CIR), chèque emploi étudiants etc....

Dans ce contexte économique, social et sanitaire inédit, il est urgent de prévoir des mesures spécifiques pour l'accompagnement vers l'emploi des 700 000 jeunes diplômés terminant leur formation initiale cette année, qui vont entrer sur le marché du travail et qui ne doivent pas former une génération « sacrifiée ». Ces mesures temporaires doivent également soutenir l'entrepreneuriat étudiant qui est un vecteur d'insertion professionnelle, d'innovation, de valorisation et de partenariat avec le monde socio-économique et les territoires.

- Exonérer totalement de charges patronales et salariales les salaires pour l'embauche en CDI des jeunes diplômés jusqu'en décembre 2021.

- Rétablir l'Aide à la Recherche du Premier Emploi (ARPE) pour les jeunes disposant de faibles ressources et de la porter à 8 mois contre 4 mois avant sa suppression en 2019. Coût : 22M€

- Permettre aux étudiants de reporter les premières mensualités de remboursement des prêts étudiants contractés auprès des banques, jusqu'à la signature d'un contrat de travail à durée indéterminée.

- En lien avec le plan « Esprit d'entreprendre » lancé par le MESRI en 2019, renforcer l'accompagnement de étudiants entrepreneurs, les moyens dévolus aux Pôles Etudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) et les partenariats avec les futurs employeurs, privés comme publics, dans les industries et les services comme dans les métiers de l'enseignement ou de la santé.

- Prévoir une aide spécifique pour les étudiants entrepreneurs diplômés d'un diplôme d'établissement d'étudiant entrepreneur (D2E). Le D2E est encore trop peu valorisé et reconnu dans les entreprises. Renforcer l'accompagnement des établissements délivrant ce diplôme.

- Renforcer l'attractivité et la reconnaissance du doctorat par le monde professionnel. Même si 60% des docteurs effectuent leur carrière dans le secteur privé et 44% des jeunes docteurs envisagent de devenir entrepreneurs, il apparaît encore nécessaire de promouvoir auprès des entreprises, l'expertise et les compétences transférables acquises pendant la thèse au-delà des acquis disciplinaires et savoirs. Avec l'évolution des métiers et l'adaptabilité nécessaire des salariés, le savoir-faire de la recherche et le potentiel des jeunes docteurs doivent désormais être reconnus en France.

Investir dans les universités pour accompagner la reprise économique

Acteurs à part entière du territoire, et ce de façon croissante, les établissements de l'enseignement supérieur et la recherche impactent par bien des façons les territoires. Les universités, leurs personnels et étudiants sont à la fois des moteurs socio-économiques, des employeurs, des générateurs de flux mais aussi des acteurs de l'animation, du rayonnement et de l'attractivité des villes. Ils jouent un rôle primordial, mais trop souvent oublié de l'économie. La crise économique nous oblige à repenser l'impact de nos établissements pour s'en servir de levier pour accompagner la reprise économique. La CPU propose des mesures pour favoriser l'innovation pédagogique, soutenir les infrastructures numériques, rénover les campus et investir pour les étudiants, soutenir la recherche.

1. Investir dans un plan numérique au service la formation tout au long de la vie et de la recherche universitaire

La transformation numérique des établissements d'enseignement supérieur est un levier permettant de répondre aux différents enjeux de croissance et de diversité des effectifs étudiants, de concurrence nationale et internationale, d'accès à l'enseignement supérieur dans les territoires. C'est aussi un levier efficace pour proposer une orientation adaptée aux besoins des étudiants, des apprentis et stagiaires de la formation continue, de les former aux emplois de demain, leur offrir toutes les opportunités pour une insertion professionnelle durable, d'autant que le contexte sanitaire aura des conséquences économiques de long terme et va accélérer une transformation des métiers déjà engagée.



© Conférence des présidents d'université – Université de Franche-Comté

- Créer une **Aide pour le numérique (APN)** pour réduire la fracture numérique, sur le modèle des aides régionales, qui accompagnerait les étudiants pour l'équipement (ordinateur portable) et la connexion. Étendre cette mesure aux adultes en reprise d'études sous conditions de ressources.

- En relation avec le plan stratégique de RENATER prévu entre 2021 et 2025, **un grand plan d'investissement d'appui aux infrastructures numériques** (réseau / datacenters) permettrait de mieux servir les enjeux de transformation numérique des Universités pour leurs activités pédagogiques et scientifiques. Au-delà de cet investissement en infrastructures pour une meilleure couverture globale (backbone + réseaux de collecte), le développement de services numériques (type espace de travail collaboratif en mode SAAS par exemple) pour une souveraineté nationale devient un enjeu majeur pour la protection du patrimoine immatériel national.

- L'Europe n'a pas véritablement engagé à ce jour de plan global pour une mutualisation des infrastructures numériques : réseau, datacenter, méso-centres... Un **investissement numérique de grande envergure au niveau européen** permettrait de contribuer au développement de l'identité européenne de tous les étudiants (espace de cours mutualisés, infrastructures de recherche partagées...)

- **Développer des tiers lieux d'accès aux outils numériques** en lien avec les collectivités où pourraient se regrouper des étudiants (y compris en formation continue) pour permettre l'accès distant à tous les étudiants qui se trouveraient en zone blanche ou sous-connectée pour le développement équitable de l'enseignement numérique pour ainsi aider l'accès aux premiers équipements pour les publics sans ressources.

2. Investir massivement pour la rénovation énergétique de l'immobilier universitaire

- En lien avec l'objectif de « neutralité carbone » à l'horizon 2050 fixé par la loi Énergie-Climat et pour répondre aux enjeux d'une réduction drastique de l'impact carbone des établissements publics à l'horizon 2030, considérant l'état des campus universitaires, un grand plan d'investissement pour la réhabilitation thermique des bâtiments universitaires est une nécessité. Une opérationnalisation généralisée du projet PEEC 2030 porté par les universités constitue un véritable levier pour atteindre les objectifs visés, et constituerait une très belle opportunité pour l'emploi dans le secteur du BTP. Cette mesure est complémentaire des premières orientations du plan de relance européen.

- Investir dans la recherche sur les « smart-building » et contribuer au développement de technologies intelligentes pour la gestion patrimoniale des Universités. La recherche française dans le domaine du Génie Civil et du numérique met en évidence un potentiel très important pour faire de la France un acteur leader du bâtiment intelligent. Un grand programme de recherche et d'innovation co-construit entre acteurs académiques et industriels permettrait de développer les technologies de bâtiments intelligents et d'utiliser les campus comme terrain

d'expérimentation de ces technologies. Cette démarche permettrait de croiser les enjeux d'innovation liés aux bâtiments intelligents et ceux de l'image des universités françaises au plan international. De plus, ces 'smart buildings' ne peuvent se généraliser sans des développements scientifiques permettant la conception et la supervision de micro-réseaux de distribution, la modélisation et l'optimisation des flux énergétiques, ainsi que le développement de composants de production et de stockage. L'apport de la recherche sera également essentiel pour prendre en compte l'utilisateur dans toutes ses dimensions. La réflexion pourra intégrer la question des transports et des multi-modalités.

- Soutenir les campus d'innovation : Les relations des acteurs académiques avec le monde socio-économique peuvent encore se structurer et s'intégrer pour fluidifier les processus de transfert de technologie, de création de valeurs, d'innovation au sens large, qui contribuent à la compétitivité nationale, et au maintien de l'emploi. La construction d'infrastructures ad hoc permettrait de pallier ce manque au sein des campus, tout en contribuant à une meilleure intégration des enjeux socio-économiques au sein des activités académiques au sens large (formation/recherche /innovation/emploi).

- Accélérer la construction de logements étudiants et inclure un plan de logements pour les personnels à faible revenu : le plan actuel de construction de 60 000 logements d'ici 2022 est encore loin d'atteindre ses objectifs. Seule la moitié des constructions pourrait aboutir d'ici la fin du quinquennat. Il est nécessaire de donner un véritable coût d'accélérateur. Il conviendrait aussi d'y inclure un plan ambitieux de construction dans les zones de tension pour certains personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, parfois en difficulté dans la recherche de logement (post-doc, ater, personnel-soutien).

3. Investir pour les étudiants, au centre de « Campus vivants »

Les étudiants participent à l'attractivité des villes et des territoires. La relance passe par un investissement dans l'attractivité des campus et dans le passage d'un cap dans l'amélioration des conditions de la vie étudiante.

- **Assurer 100% de centres de santé universitaire d'ici 2022.** Actuellement la moitié des universités sont dotées de centre de santé. Ces centres permettent d'accueillir, de faire de la prévention et de soigner les étudiants. Grâce à la CVEC, leur développement va se poursuivre, mais il est souvent nécessaire, pour transformer un SUMPPS en centre de santé de réaliser des investissements importants, que ce soit en termes de locaux, d'équipements ou de recrutement de personnels.

De plus, en fonction de la démographie médicale du territoire, la grille de salaire qui servait de référence n'est plus suffisamment attractive pour recruter et conserver les personnels soignants. Enfin, la crise sanitaire a mis en évidence le besoin de recrutement d'assistants sociaux et de psychologues pour répondre à la précarité et à la santé mentale des étudiants. Un réel investissement sur ce champ est attendu pour répondre à l'urgence sociale et sanitaire des étudiants.

- **Investir dans les infrastructures de vie étudiante** : Les grands équipements sportifs et culturels des universités participent à la qualité de l'offre de vie étudiante, mais également au rayonnement de l'université sur son territoire grâce à une programmation culturelle plus large et à des manifestations sportives de plus grande ampleur. Mais les universités sont équipées de façon très inégale et sont très loin des standards internationaux dans ces domaines.

Un investissement dans la construction et la rénovation de ces infrastructures permettrait aux étudiants une plus grande diversité de services de vie étudiante mais permettrait également aux universités de dégager des ressources propres en valorisant ces équipements lors des périodes de sous occupation par les étudiants.

- **Refondre les aides sociales** : La crise sanitaire a éclairé sous un nouveau jour la précarité de certains étudiants. Les aides sociales basées uniquement sur les revenus des parents ne sont plus adaptées à la réalité des conditions de vie des étudiants et les effets de seuil que cela génère sont difficilement compréhensibles.

Il est nécessaire d'investir dans un grand plan de refonte des aides pour les remettre en phase avec la réalité de la vie des étudiants et qu'elles contribuent à l'amélioration réelle des conditions de vie des étudiants.



© Conférence des présidents d'université – Université de Bordeaux

4. Investir dans les infrastructures de recherche en complément du projet de loi Recherche, une clé pour la souveraineté industrielle

La concentration d'établissements d'enseignement supérieur constitue un facteur d'attractivité pour les entreprises et plus particulièrement pour l'implantation de sièges sociaux et de services de recherche et développement qui requièrent une main d'œuvre spécifique. L'investissement dans les infrastructures de recherche publique est un levier à la fois pour la relance de l'activité économique et pour assurer la pérennité des dépenses de R&D.

Les infrastructures de recherche sont aujourd'hui indispensables à l'avancée des connaissances. Sur le plan de la recherche, tous les domaines scientifiques, des sciences expérimentales aux sciences humaines et sociales, utilisent et s'appuient désormais sur des infrastructures, pour étudier des problèmes ou obtenir des informations plus précises, plus détaillées ou de type nouveau. On a pu voir l'impact des infrastructures de tests PCR sur la capacité à étudier rapidement le COVID-19. De grands domaines de recherche sont à soutenir en priorité au niveau des très grandes infrastructures, car leur développement fait effet de levier sur les autres.

Plusieurs propositions :

- Créer un fonds d'investissement dédié aux infrastructures de recherche pour le développement d'infrastructures nouvelles ou existantes dans des secteurs scientifiques à fort enjeu incluant les Sciences Humaines et Sociales, en resserrant la gouvernance de chaque infrastructure de recherche autour de ses principaux partenaires financeurs.

- Créer un fonds d'investissement dédié aux équipements lourds de taille intermédiaire et avoir un mécanisme permettant de coordonner ces investissements au niveau national pour assurer la complémentarité des investissements réalisés, et un accès national à ces équipements.



© Conférence des présidents d'université – Université d'Angers

- Doubler la capacité d'investir de GENCI pour répondre aux besoins et garantir la place de la France dans le calcul intensif et dans le stockage des données.

- Dans le domaine de la recherche en biologie et santé, concevoir un programme alliant équipements lourds et infrastructures nationales, mais aussi des cohortes, des capacités d'enquête pour comprendre les aspects sociétaux.

- D'autres domaines doivent être soutenus pour leur impact fort sur la société, notamment l'étude du système terre, allant de la biodiversité au climat. Concevoir un programme d'infrastructures ambitieux pour les problèmes liés à au développement de source d'énergies propres et performantes, d'économies d'énergies.

- Financer la constitution, discipline par discipline de grandes masses de données structurées, et de renforcer le financement de recherches aux fins de développer des outils publics, partageables et ouverts de fouille et d'analyse des données. Ce projet, indispensable au niveau national, gagnerait à être coordonné au niveau européen.

Contacts

Johanne Ferry-Dély, directrice de la communication
jfd@cpu.fr, 06 07 53 06 66

Xavier Teissedre, chargé de communication
xavier.teissedre@cpu.fr, 01 44 32 92 45

